

Des raquettes sur le sentier de la guerre

Francis Back

Numéro 75, automne 2003

Sur les bancs d'école

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/7326ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Back, F. (2003). Des raquettes sur le sentier de la guerre. *Cap-aux-Diamants*, (75), 58–58.

Des raquettes sur le sentier de la guerre



Cette gravure représentant un milicien canadien «allant en guerre avec ses raquettes», accompagne un ouvrage écrit par Claude-Charles Leroy, dit Bacqueville de la Potherie. Ce dernier, en qualité de commissaire de marine, rejoindra, en 1697, l'escadre de Pierre Lemoigne d'Iberville chargée de déloger les Anglais de la baie d'Hudson. Malgré son style naïf, cette illustration témoigne du rôle indispensable joué par la raquette à neige lors de ces campagnes hivernales. (Collection Meizack-Baby, Université de Montréal).

En adoptant des Amérindiens l'usage de la raquette à neige, les colons français élargissent leur rayon d'action pendant la saison froide et ils poussent même l'audace jusqu'à mener des offensives hivernales contre des ennemis éloignés. Les autorités françaises sont conscientes de cet atout militaire et elles surveillent la capacité des Canadiens à demeurer de bons «raquetteurs», car elles craignent qu'ils ne deviennent «efféminés».

Le «mal de raquettes»

En 1644, Marie de l'Incarnation décrit les mocassins portés par les Amérindiens et elle ajoute cette phrase révélatrice : «Les Français n'en portent point d'autre l'hiver, parce qu'on ne peut marcher sur la neige qu'avec des raquettes et pour cela on ne peut se servir de souliers français.» Le témoignage de Marie de l'Incarnation prouve qu'à cette date les colons français ont généralement adopté l'usage des raquettes pour se déplacer en hiver.

L'apprentissage de la raquette se fait souvent à la dure. Le missionnaire Paul Le Jeune, qui hiverne chez les Montagnais, en 1635, en garde même un souvenir cuisant.

Le Jeune est alors chargé de bagages «comme un mulet» et il est chaussé de raquettes qui se couvrent de neige à chaque pas, les rendant si «pesantes que quand vous veniez à les retirer, il vous semblait qu'on vous tirait les jambes pour les démembrer».

Plusieurs textes du Régime français font allusion au «mal de raquettes» qui frappe les utilisateurs inexpérimentés. Au XIX^e siècle, Émile Petitot nous décrit ce mal comme une douleur qui se ressent «en différentes parties des jambes ou des pieds, voire même aux hanches. Quel que soit le nerf lésé, il devient douloureux sur tout son trajet, on y éprouve des douleurs si lancinantes, que l'on s'imaginerait volontiers avoir un os fracturé ou déboîté».

Un avantage militaire

En maîtrisant l'usage de la raquette, les colons sont en mesure d'entreprendre des offensives hivernales contre leurs ennemis. La première de ce genre a lieu en janvier de l'année 1666 et elle est dirigée contre les Iroquois. Ce commando est composé de miliciens canadiens et de soldats français, mais ces derniers ralentissent la marche à cause des «raquettes dont ils n'étaient pas accoutumés de se servir». Cette offensive tournera au fiasco, mais elle impressionnera les Iroquois par son audace.

À l'échec de 1666, succéderont des mises au point qui feront des soldats français, rompus au pays, des miliciens canadiens et de leurs alliés amérindiens de redoutables combattants en mesure de surprendre l'ennemi en plein cœur de l'hiver. Le raid mené contre le village de Deerfield (Massachusetts), en février 1704, illustre bien le rôle primordial joué par les raquettes lors de ces attaques hivernales. À cette occasion, le commando franco-amérindien fait une cinquantaine de tués, environ 120 captifs, et brûle la moitié de ce bourg. Les milices anglaises des villages environnants se lancent à la poursuite des assaillants mais sans succès, car tel que l'explique un de leurs officiers : «La neige avait environ trois pieds d'épaisseur et elle était infranchissable sans l'aide de raquettes, dont nous étions dépourvus». En effet, les colons de la Nouvelle-Angleterre sont longtemps restés réfractaires à l'usage de la raquette. Ainsi, en janvier de l'année 1704, le journal *Boston News-*

Letter annonce qu'après une abondante tempête de neige qui a frappé la ville, certains citoyens utilisent des raquettes, un fait qui ne «s'était jamais vu auparavant».

La menace chevaline

En 1709, l'épouse du gouverneur de la Nouvelle-France, M^{me} de Vaudreuil, s'inquiète du nombre croissant de chevaux dans la colonie. De ce phénomène, il résulterait que les jeunes hommes ne sont plus aussi vigoureux que du temps où ils «étaient obligés d'aller à pied en été et en raquettes en hiver» et par conséquent «on a de la peine à trouver des hommes qui puissent aller en parti [en commando] pendant l'hiver». Pour résoudre ce problème, M^{me} de Vaudreuil suggère rien de moins que d'abattre une partie du cheptel chevalin, de saler la viande ainsi obtenue pour la vendre «aux Sauvages comme [étant] du bœuf» afin de pouvoir dédommager financièrement les habitants pour la perte de leurs chevaux!

Louis XIV est manifestement troublé par la proposition délirante de M^{me} de Vaudreuil. Le Roi-Soleil est conscient qu'en se déplaçant à cheval, un nombre grandissants d'habitants «devenoient efféminés», mais au lieu d'opérer à une boucherie générale, il propose sagement aux autorités d'inciter les habitants à séparer les juvéniles des étalons afin de réduire à l'avenir le nombre des naissances. On pourrait croire que l'incident est clos, mais c'est mal connaître l'administration française. En 1710, le gouverneur et l'intendant de la colonie déplorent à nouveau la prolifération des chevaux, un phénomène qui empêche les habitants «de savoir aller en raquettes», aussi ont-ils permis de tuer «tous les chevaux qui seront trouvés vaquants en hiver». En 1712, ces deux mêmes administrateurs récidivent en prévenant Versailles qu'il est indispensable de diminuer le nombre de chevaux et de «remettre» les habitants dans l'usage de la raquette ce qui «leur donnera toujours de la supériorité sur les Anglois». L'administration française est sensible à cet argument et note en marge de ce document : «Bon. Il est de l'intérêt de ceux qui sont à la teste de la colonie que les habitans soient fort et robustes».

En 1713, la France signe le traité d'Utrecht qui apaise les tensions militaires en Amérique du Nord. Comme par hasard, après cette date, le débat futile sur la capacité des Canadiens à se déplacer en raquettes disparaît de la correspondance officielle. ♦

Francis Back
duba@aei.ca